



Vol sans effraction dans un bureau au travail

Par **labroce**, le **04/12/2009** à **16:37**

Bonjour,

je suis cadre dans la fonction publique, je dispose d'un bureau personnel non ouvert au public. un employé sous prétexte qu'un classeur se trouvant dans mon bureau lui appartient, a fait ouvrir mon bureau par la femme de ménage et a pris (ou voler) le classeur sans m'en informer bien sûr et sans mon accord

il a vidé et déposé mes affaires que contenait le classeur par terre

question; a-t-il le droit de faire cela, a-t-il commis un délit et quel article du code pénal

y a-t-il une jurisprudence en la matière

ps; je précise que l'employeur n'est absolument pas responsable de cet acte